



FINIX EVENTS

DISCLOSURE

DAC6 : COMMENT S'ORGANISER ?

21 octobre 2019, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

Horaires de la conférence:

9h - 12h - Conférence
10h10 - 10h30 - Pause café

ORATEURS



Cécile Jager, Bonn Steichen & Partners, Avocat à la Cour

En tant qu'avocate fiscaliste et corporate, Mme. Jager est régulièrement sollicitée pour les problématiques liées aux financements structurés ainsi qu'à l'acquisition et à la cession d'actifs et de sociétés. Elle s'occupe également des problématiques de restructuration de groupe. Sa double expertise, à la fois fiscale et corporate, lui permet de conseiller des clients privés internationaux et des familles dans la structuration de leur patrimoine privé.



Gilles Sturbois, ATOZ, Directeur du pôle HNWI & fiscalité

M. Sturbois est en charge de la mise en place et de la supervision de l'offre de services de conseil auprès des banques privées et des compagnies d'assurances cross-border (analyse de portefeuilles de clients de banque privées, élaboration de fiches produit, préparation d'entretiens clients avec des CRM de banques). Il a auparavant été « Responsable fiscalité internationale » chez SGBT et « fiscaliste » au sein de BNP Paribas et du CIC.

Calendrier DAC 6

Quand doit on reporter et quelles opérations ?

DAC 6 en pratique

Que faire quand on est un intermédiaire ?

Présentation de la loi DAC 6 à Luxembourg

- Quelles sont les différences avec la Directive ?
- DAC 6 et CRS : quelles similarités et quelles différences ?
- Caractéristiques principales de DAC 6 :
- Quels sont les intermédiaires visés ?
- Quels sont les dispositifs reportables ?
- Quelles sont les informations à reporter ?
- Quid des dispositifs impliquant plusieurs états ? Quels états doivent recevoir les informations ?
- Cas des bénéficiaires économiques n'étant pas au courant des dispositifs transfrontières : que faire ?
- Professionnels non-soumis à la Directive : doivent-ils s'assurer que les informations sont transmises aux états étrangers par les clients ou un autre professionnel ? Quelles sont les conséquences d'un non-reporting des données ?

Problématiques spécifiques au reporting DAC 6

- Quels sont les risques et les conséquences de double reporting ?

- Reporting sous DAC6 et secret professionnel : les professionnels agissant sous le secret peuvent-ils évoquer ce dernier pour ne pas effectuer le reporting ?
- Dans quels cas faut-il effectuer des déclarations de soupçons ? Quelle procédure faut-il suivre pour effectuer la déclaration de soupçon ?
- Reporting en cas de soupçon : qui doit s'en occuper ? Les clients ? Les professionnels luxembourgeois ? Les apporteurs d'affaires ?
- L'analyse des schémas reportables au sein des organismes financiers - aspects pratiques et organisationnels

Les dispositifs visés

- Quels marqueurs doivent être utilisés au sens de DAC 6 ?
- Quelle pondération doit être effectuée entre les marqueurs forts et les marqueurs faibles ?
- Comment pratiquer le test de l'avantage principal ?

DAC 6 en pratique

- Exemples et cas pratiques
- Comment évaluer l'agressivité des véhicules utilisés par les clients ?
- De quelle manière les professionnels financiers doivent-ils évaluer le caractère justifié d'une structure ?
- Que doivent faire les professionnels financiers faisant face à des stratégies fiscales non conformes à l'esprit de la Directive



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DAC6 : COMMENT S'ORGANISER ?

21 octobre 2019, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : contact@finixevents.com

• Formulaire d'inscription :

FRAIS D'INSCRIPTION : 495 €

Nom.....

Société..... Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... E-mail.....

No. TVA International.....

VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

Virement bancaire Carte de crédit (*Les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No.carte..... Date d'expiration.../.../.....

RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants

Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse contact@finixevents.com pour recevoir une offre personnalisée

ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la conférence. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la conférence. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse contact@finixevents.com. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.

FINIX EVENTS - 8 avenue de Novel - 74000 ANNECY - FRANCE - Tél.: +33 982 440 575 - Fax: +33 483 076 487

© All copyrights reserved by Finix Events SARL